Une nouvelle loi pour la psychiatrie ?

Patrice Charbit

Une nouvelle loi pour la psychiatrie après d'éventuels « états généraux » ou comment la forme est censée légitimer le fond.

Faut-il interpréter cela comme un aveu de faiblesse ? Après le discours tonitruant du Président de la République du 2 décembre 2008, il ne semblait pas qu'une discussion fut possible. Et pourtant, le projet de loi de réforme de la loi de juin 1990, initialement prévu pour le printemps 2009, puis repoussé à l'automne, semble désormais programmé pour le premier semestre 2010 selon des sources proches du dossier.

« Le ministère de la santé prévoit une grande concertation avant la présentation d'un projet de loi de réforme de la psychiatrie ». Cette annonce a été faite par Hubert Falco, secrétaire d'état, lors de la séance des questions orales au Sénat.

Par ailleurs, le sénateur Alain Milon (UMP Vaucluse) a demandé, lors d'un rapport rendu public le 3 juin 2009, l'organisation d'états généraux de la psychiatrie.

Que de précautions…

Les choses ne se passeraient-elles pas aussi facilement que prévues ? La politique sécuritaire, habituellement pourvoyeuse d'engouement médiatique et de performances électorales, ferait- elle défaut ?

L'exemple de l'Éducation Nationale ou des enseignants chercheurs devrait cultiver notre prudence. Il ne s'agit sans doute que d'un simulacre de concertation, experts aux ordres à l'appui, censé légitimer une violente réforme qui soulève moult contestations.

La technique des « états généraux » semble être à la réforme ce que le harcèlement est à la gestion des ressources humaines à savoir une nouvelle méthode de « management ».

Les états généraux ont déjà eu lieu ; cela se passait à Montpellier il n'y a pas si longtemps et il ne paraît pas que les conclusions de ceux-ci soient prises en compte.

Alors pourquoi faire de nouveaux états généraux si l'on ignore ses élaborations ?

Probablement pour donner l'illusion d'une concertation alors que les décrets sont d'ores et

déjà dans les « tuyaux ». Il ne s'agit donc pas d'un aveu de faiblesse mais d'un souci de manipuler la forme alors que la révolte gronde voire de discréditer les « grondeurs » au nom d'un consensus que des « experts » ne manqueront pas de légitimer.

Ceux-là auront tout de même bien du mal à nous expliquer pourquoi des mesures sécuritaires d'exception à l'encontre des malades mentaux sont nécessaires alors qu'une étude américaine portant sur 34 653 personnes vient de démontrer qu'ils ne sont pas plus violents que les autres, sauf à enfermer aussi les gens « normaux »…

Depuis 1960 et la mise en place de la « politique du secteur », la psychiatrie rejoignait la question du soin d'êtres vulnérables.

Nul doute qu'une réforme de la psychiatrie conçue dans le mouvement du discours du 2 décembre ne puisse que conduire à un nouveau paradigme.

Patrice Charbit
Montpellier